

REGISTRE D'ACCESSIBILITE¹

ACCESSIBILITE DES LOCAUX ET SERVICES

Le bâtiment est accessible à tous oui non

Les services proposés sont accessibles à tous : oui non

sous couvert :

- Que l'information soit transmise suffisamment en amont aux équipes afin de permettre la mise en place des moyens de compensation ;
- Que les moyens de compensation n'appartenant pas au centre puissent effectivement être mis en place (interface de communication...) ;
- Que la formation envisagée soit compatible avec le handicap.

FORMATION DU PERSONNEL D'ACCUEIL AUX DIFFERENTES SITUATIONS DE HANDICAP

Le personnel :

Est sensibilisé. C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

Est formé. C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

Sera formé.

CONTACT : Marie PHOCION – referent-handicap@isodom.com

Tél : 02 62 56 21 25

Il est possible de disposer d'un accompagnement lors de la formation.

CONSULTATION DU REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE

À l'accueil

Sur le site Internet

¹ Les textes de références : Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public :


<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/3/28/LHAX1702913D/jo/texte> Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/19/LHAL1614039A/jo/texte/fr>



Accessibilité de l'établissement






Bienvenue ISODOM

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non



→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non



Contact : referent-handicap@isodom.com - 0262 56 21 25



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET : 48416370400063

Adresse : 20 RUE MAXIME RIVIERE - LE VILLAGE BY CA - 97490 SAINT-DENIS